



MAIRIE  
D'OUVEILLAN  
11590

**COMPTE-RENDU**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8 janvier 2018**

**AFFICHAGE**  
- 9 JAN. 2018  
03.2018

Etaient présents : G. CRIBAILLET - B.VIVEN - M.HIREL - D. TAILLADES - L. DE LA PALLIERE - G. ANTILLER - D. THION - M.GUILHAUMOU - A. CABOULET - C. DECOURT

Formant la majorité des membres en exercice :

Absents avec procuration : JB. RENOUARD - B.CALVEL - H.GAUBERT - N. BABOU - H. SARRIO

Absents sans procuration : PP. CALLEGARIN - R. MOURET

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30.

Il nomme D. TAILLADES, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Introduction : L'ordre du jour est modifié : suppression de la DM qui n'a pas lieu d'être.

15 pour

**1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2017**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2017 est soumis au vote.

13 pour

2 contre

**2 – Délibérations à prendre**

**N° 1 – Réalisation d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le Crédit Agricole du Languedoc Roussillon, pour le financement de la 2<sup>nd</sup>e phase de la ZAC du Couchant, un prêt de 200 000 € à taux fixe.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

13 pour

2 contre

**N° 2 – Création d'emplois d'agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer six emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Il propose donc de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 40 % du coût des travaux. Il s'agit ici, de la reconduction de la demande 2017.

Il demande au Conseil Municipal de décider la création de 6 postes d'agents recenseurs contractuels pour les besoins de recensement de la population pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

15 pour

### **N° 3 – Tempora 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la coopération des communes du Grand Narbonne s'inscrit dans le cadre d'une politique de développement culturel orientée vers une diffusion culturelle de proximité dans lesquelles propositions artistiques de qualité et diversité culturelle renforcent le maillage du territoire.

Ce partenariat prévoit pour les communes qui le souhaitent, d'accueillir un spectacle par an, issu de la sélection proposée par le Grand Narbonne.

Dans ce cadre, les parties s'associent pour la réalisation de la manifestation :

Lieu : Grange de Fontcalvy

Date : Jeudi 23 août 2018

Horaire : 21h30

Le Grand Narbonne s'engage à présenter le concert de l'artiste suivant :

#### **« SONERIEN DU »**

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le principe de mise en place d'une convention pour le spectacle de « SONERIEN DU » entre la commune d'OUVEILLAN et le Grand Narbonne telle que énoncée ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette festivité.

13 pour

### **QUESTIONS DIVERSES : RAS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 04

OUVEILLAN, le 8 janvier 2018

Le Maire,



Gérard CRIBAILLET.